

Le CE du bureau d'études CDFI débouté

by La Tribune - vendredi, juillet 09, 2004

<https://www.correspondances.fr/le-ce-du-bureau-detudes-cdfi-deboute/>

Le tribunal de grande instance de Nanterre a débouté le comité d'entreprise du bureau d'études CDFI basé à Merlebach (Moselle), qui demandait la résiliation de la vente conclue en février 2002 entre Charbonnages de France, alors propriétaire de CDFI, et le groupe Gaudriot.

le site de Charbonnages de France

La structure mosellane, qui emploie 60 salariés, demandait à retourner dans le giron de Charbonnages de France avant de trouver un nouveau repreneur plus fiable. Placé en dépôt de bilan le 30 juin dernier, le groupe Gaudriot (1.000 salariés pour un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros) présente un endettement de 26 millions d'euros. Le comité d'entreprise de CDFI assigne aujourd'hui l'Etat auprès du tribunal administratif de Strasbourg pour dénoncer les conditions de sa privatisation. L'intersyndicale CGT-FO de CDFI entend à présent démontrer que Gaudriot présentait, dès 2002, des signes de difficultés financières et reproche donc à l'Etat d'avoir manqué de vigilance.